

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

1^{er} juin 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue exceptionnellement à huis clos, à la Place Auckland, 22, rue de l'Église en raison de la COVID-19, le 1^{er} juin 2020 à 20h00, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Gaétan Perron, Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe et l'agente de développement Nadja Guay sont aussi présents.

Les délibérations sont disponibles sur le site Internet de la municipalité au www.st-isidore-clifton.qc.ca.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 24.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-06-01

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants en divers :

- 11.1 Pavage Garneau
- 11.2 Entente incendie avec la municipalité de Chartierville

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2020

2020-06-02

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 4 mai 2020, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et qu'il soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Jocelyn Labranche a demandé au maire des explications à propos des rebuts envoyés sur son terrain.

Une citoyenne demande si les jeux d'eau peuvent être ouverts. Alain Pouliot les a mis en ordre.

Un bénévole du camping demande s'ils peuvent acheter des choses pour l'entretien et le fonctionnement du camping, à la Coop.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Me Stéphane Reynolds

2020-06-03

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'accepter de recevoir les étudiants en droit de Me Reynolds pour leurs projets d'études.

ADOPTÉE

5.2 Demande Empreinte Bleue

2020-06-04

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QU'un montant de 150 \$ soit donné à l'empreinte Bleue pour soutenir de manière ponctuelle le renouvellement du matériel technique nécessaire pour une transposition professionnelle virtuelle des créations et actions culturelles menées par Sylvain Dodier et Luc Pallegoix (Empreinte Bleue) sur notre territoire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5.3 Demande de Aurélien Marsan

2020-06-05

CONSIDÉRANT QUE la cuisine de la Salle des Loisirs est inspectée de façon régulière par le MAPAQ et qu'elle est conforme aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT QUE des entrepreneurs ont besoin d'un lieu conforme aux exigences du MAPAQ pour la préparation de leurs produits alimentaires;

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de permettre que la cuisine de la Salle des Loisirs soit louée pour des fins professionnelles.

ADOPTÉE

5.4 Demande de MIRA

Le conseil ne donne pas suite à cette demande

5.5 Demande de l'OTJ St-Mathias

2020-06-06

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QU'un montant de 500\$ soit donné à l'OTJ de St-Mathias pour le déneigement du terrain.

ADOPTÉE

5.6 Adhésion annuelle à la CREE

2020-06-07

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'adhérer au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) au montant annuel de 50\$ (sans taxes).

ADOPTÉE

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1.1 Représentations politiques et présences aux comités

Le conseiller Marc Bégin a assisté à la réunion de la Corporation SICA le 6 mai, et à la réunion de l'ORH le 19 mai 2020.

Avec le directeur général, le maire Yann Vallières et le conseiller Lee Brazel, ont rencontré les employés de voirie pour régler certains conflits.

6.1.2 Décoration de la salle du conseil

La finition de la décoration de la salle du conseil avait été budgétée en 2019, mais le projet a été mis de côté à cause du départ d'Annie-Claude Turgeon. Le projet est donc reporté en septembre

6.2 Développement économique et social

L'agente de développement fait part au conseil des différentes rencontres auxquelles elle a assisté et ainsi que le suivi des dossiers en cours. Les modules de jeux au terrain des Loisirs seront installés par Alain Pouliot. L'étudiante retenue dans le cadre d'Apprenti-Stage Desjardins sera affectée au soutien du SAE pour désinfecter le matériel et les infrastructures de jeux, etc.

6.2.1 Terrain au centre du village

Le projet d'Éco quartier sur le terrain au centre du village est à l'étude. La plantation d'arbres avec Arbre Évolution aura lieu le 6 juin. L'agente de développement indique au conseil qu'elle a encore besoin de bénévoles pour aider durant cette journée.

6.2.2 Piste cyclable

Les démarches avancent pour mettre sur pied notre portion de la piste cyclable du Haut-Saint-François (rencontre des propriétaires, études des coûts d'aménagement, etc.)

6.2.3 Allée de quilles extérieure

Le directeur général int. mentionne au conseil les différents travaux effectués par les membres de la Fraternité de l'Âge d'Or pour mettre en place l'Allée de quille située au camping.

6.2.4 Vivre en ville

Une demande a été faite pour accompagner les membres de l'Âge d'Or dans leur projet « Vivre en ville ». La mise à jour de la Politique MADA doit être faite bientôt.

6.2.5 Jardin'âge, concours Potagers et Jardins fleuris

Pour le projet Jardin'âge, il y a 2 nouveaux bacs et des arbres et arbustes ont été plantés. 15 participants sont inscrits au concours potagers jardins fleuris 2020.

6.2.6 Covid-19 et SAE

2020-06-08

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 engendre des coûts supplémentaires pour l'achat de matériels de protection et désinfection afin de répondre aux exigences du Gouvernement dans l'organisation du SAE;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs enfants de St-Malo sont inscrits au SAE de Saint-Isidore-de-Clifton;

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU de demander une contribution à la municipalité de Saint-Malo pour l'achat de matériels de protection et désinfection supplémentaires à cause de la COVID-19 si les opérations du SAE s'avèrent déficitaires pour l'été 2020.

ADOPTÉE

6.3.1 Correspondance MAMH

Le directeur général int. présente au conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.3.2 Correspondance MRC du HSF

Le directeur général int. présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François durant le mois passé.

6.4 Persévérance scolaire

2020-06-09

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU:

De continuer d'encourager les jeunes de la Municipalité en attribuant une bourse au montant de 100 \$ à un élève persévérant (ayant surmonté certaines difficultés) finissant de la 6^e année du primaire;

De continuer d'attribuer une bourse au montant de 150 \$ à chaque étudiant(e) de la Municipalité lorsqu'il(elle) obtient son diplôme d'études secondaires ou un premier diplôme professionnel, attestation ou autre certificat reconnu par le Ministère de l'Éducation, lors d'une cérémonie organisée en septembre spécialement pour reconnaître la persévérance scolaire.

ADOPTÉEⁱ

**** Envoyer une copie à l'école primaire pour que la direction et le professeur de 6^e choisissent un finissant.

L'élève méritant cette année est : Mélodie Tétreault Galant

6.5 Nomination du maire suppléant

2020-06-10

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU que Marc Bégin soit nommé maire-suppléant et remplaçant du maire au Conseil des maires de la MRC du Haut-François jusqu'au 7 décembre 2020.

ADOPTÉE

Annulée au conseil du 6 juillet 2020

7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

7.1 Administration

Le secrétaire-trésorier par intérim commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 mai 2020 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 Rapport du maire

Ce point sera traité lors de la séance ajournée au 22 juin 2020, 20h.

7.1.2 Dépôt du rapport financier

Ce point sera traité lors de la séance ajournée au 22 juin 2020, 20h.

7.1.3 Formation DG

2020-06-11

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE la directrice générale Sarah Lévesque s'inscrive aux webinaires offertes par l'ADMQ, « SEAO : le fonctionnement du système électronique d'appel d'offres » et « Au travail, mieux vaut tourner sa langue sept fois avant de parler » au coût de 102 \$ et 57 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

7.2 Sécurité publique

Le conseiller Pierre Blouin mentionne les sorties des pompiers durant le dernier mois. La pratique du 26 mai comptait 16 pompiers. Ils ont effectué du pompage d'eau dans des cours d'eau à faible débit et une simulation de sauvetage avec quatre-roues et civière.

7.3 Voirie

Le conseiller Lee Brazel fait un résumé des différents travaux de voirie effectués au cours du dernier mois.

7.3.1 Demande subvention PAVL – PPA-CE

2020-06-12

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de présenter une demande de subvention au député de Mégantic, dans le cadre du programme de subvention d'aide à la voirie locale (PAVL, volet PPA-CE) pour la réfection de ponceaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3.2 Travaux conjoints MTQ

2020-06-13

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton projette de reconstruire les réseaux d'aqueduc et d'égout domestique sur la Rue Principale sur le tronçon compris entre les numéros civiques 12 et 84;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon de la rue Principale est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU :

De demander au Ministère des Transports du Québec de convenir d'une entente concernant la réalisation des travaux de réfection des infrastructures municipales;

De demander au Ministère des Transports du Québec d'aménager les accotements de sorte qu'une piste cyclable puisse y être aménagée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉⁱⁱⁱ

7.3.3 Programme FIMEAU

2020-06-14

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-35 concernant la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau;

CONSIDÉRANT la lettre provenant de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, qui confirme que les travaux de renouvellement de conduites sont admissibles à une aide financière de 1 830 680 \$;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'autoriser le directeur général int. à publier un appel d'offres public sur SEAO, pour la conception des plans et devis des travaux de renouvellement de conduites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3.4 Ramassage des matières résiduelles | adoption du calendrier

2020-06-15

CONSIDÉRANT QUE le ramassage des matières résiduelles sera fait par les employés municipaux à partir du 20 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8 du Règlement 2019-129, un calendrier de ramassage des matières résiduelles doit être adopté et envoyé aux citoyens;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le ramassage des matières résiduelles soit effectué selon le calendrier suivant :

À partir du 22 juillet 2020 :

Matières recyclables, les mercredis, aux 2 semaines;

À partir du 29 juillet :

Déchets solides, les mercredis, aux 2 semaines;

À partir du 21 juillet :

Matières compostables,

À toutes les semaines, le mardi, du 21 juillet 2020 au 27 octobre 2020,

Une fois par mois, du 3 novembre 2020 au 29 décembre 2020.

ADOPTÉE

7.3.5 Entretien des Plates-bandes

2020-06-16

CONSIDÉRANT les différentes offres reçues pour effectuer le désherbage des plates-bandes de la municipalité;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le contrat de désherbage des plates-bandes soit donné à Justine Maillé au coût de 15\$ / heure.

ADOPTÉE^{iv}

7.3.6 Appel d'offres carburant

2020-06-17

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de lancer un appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en carburant diesel aux fournisseurs habituels.

ADOPTÉE

7.3.7 Acquisition et ouverture du Chemin qui traverse le lot 5 403 235 (Chemin Marquis)

2020-06-18

Le conseiller Pierre Blouin se retire des discussions

ATTENDU QUE le lot 5 403 235 est traversé par un chemin qui sert d'accès aux propriétaires des lots à l'ouest de celui-ci ;

ATTENDU QUE ce chemin était autrefois un chemin public bordé par les lots 28a-P et 27b-P, mais qu'il a été fermé par le Conseil municipal du Canton de Clifton Partie-Est en 1995, lors de l'adoption du Règlement 02-95 ;

ATTENDU QUE par l'effet des articles 797 et suivants du Code municipal, tels qu'en vigueur en 1995, la fermeture d'un chemin public entraînait sa rétrocession automatique aux propriétaires des terrains en bordure du chemin aboli ;

ATTENDU QUE par l'effet de la rétrocession, le chemin a été intégré au lot 5 403 235 ;

ATTENDU QU'à ce moment, aucune servitude de passage n'a été consentie aux propriétaires à l'ouest des lots qui sont maintenant désignés comme le lot 5 403 235 ;

ATTENDU QUE les propriétés à l'ouest de ce lot sont donc juridiquement enclavées, même si un accès est toléré par le propriétaire actuel du lot 5 403 235 ;

ATTENDU QUE cette situation est susceptible de causer un préjudice aux propriétaires de ces lots ;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser la situation afin d'assurer aux propriétaires des lots concernés un accès à leurs lots à partir du chemin public ;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour la municipalité, de procéder à l'acquisition du chemin qui traverse le lot 5 403 235 ;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour la municipalité, de procéder à l'ouverture du chemin qui traverse le lot 5 403 235 comme étant un chemin public ;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle ouverture ;

À ces causes, il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton procède à l'acquisition du chemin qui traverse le lot 5 403 235, ce chemin étant plus amplement illustré au plan joint à la présente résolution, sous l'annexe « A », pour en faire partie intégrante ;

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton mandate l'arpenteur-géomètre Daniel Parent, pour la préparation d'une description technique en vue de décrire les limites du chemin traversant le lot 5 403 235 et d'obtenir un numéro de lot distinct ;

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton procède à l'ouverture du chemin qui traverse le lot 5 403 235 comme chemin public ;

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton reconnaît, par la présente, que l'assiette de ce chemin est affectée à l'utilité publique ;

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton décrète que ce nouveau chemin porte le nom de chemin Marquis ;

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton autorise le directeur général par intérim et le maire à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-06-19 **ANNULÉE**

7.3.8 Entente avec la compagnie 9092-7070 QUÉBEC INC

2020-06-20

ATTENDU QUE la compagnie 9092-7070 QUÉBEC INC est propriétaire du lot 5 403 682 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton ;

ATTENDU QUE l'on retrouve un banc de gravier sur ce lot ;

ATTENDU QUE l'exploitation d'un banc de gravier par la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton lui permettrait de subvenir à ses besoins en matériaux granulaires, et ce pour un coût moindre ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton souhaite exploiter le banc de gravier qui se trouve sur le lot de la Société ;

ATTENDU QUE la compagnie 9092-7070 QUÉBEC INC ne veut pas céder le lot à la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, mais est prête à autoriser la Municipalité à exploiter le banc de gravier qui s'y trouve ;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QU'une entente pour l'exploitation d'une gravière intervienne entre la compagnie 9092-7070 QUÉBEC INC et la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton;

QUE le maire Yann Vallières et le directeur général intérimaire soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE

7.4 Environnement

7.4.1 Formation eau potable

2020-06-21

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de la firme AVIZO Expert conseil pour le compagnonnage de Frédéric Dodier dans le cadre de sa formation pour l'exploitation des installations d'eau potable, au montant de 90 \$ / h (avant taxes).

ADOPTÉE^v

7.4.2 Mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable

2020-06-22

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, l'eau potable que distribue la Municipalité dépasse la norme maximale de 0.10 mg/l de l'arsenic ;

CONSIDÉRANT QUE le bureau régional du Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques n'a pas émis d'avis de non-consommation de l'eau puisque la municipalité est en recherche de solution pour rendre l'eau potable conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du programme PIQM1.4 dont le protocole d'entente signé le 23 mars 2017 indique un CMA est de 824 500\$ et une subvention au montant de 549 667\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible au programme d'aide PRIMEAU 1.2 au montant de 1 462 500\$ dont le CMA sera de 1 462 500 et la proportion de subvention est de 1 243 341\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres sur SEO le 4 février 2020 selon les plans et devis portant le numéro de dossier : F1730447-000 produit par FNX INOV Johanne Brodeur, ing. ;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises suivantes ont soumis les prix ici indiqué :

Groupe Michel Leclerc Inc	2 109 791,25 \$
Deric Construction Inc	2 228 246,54 \$
TGC Inc	2 144 265,35 \$

EN CONSEQUENCE ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'accorder le contrat pour la mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable à la firme Le Groupe Michel Leclerc Inc au montant de 2 109 791,25 \$, conditionnellement à l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt portant le numéro 2020-134.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4.3 Inspections installations septiques

2020-06-23

CONSIDÉRANT QU'il y a une seule inspection d'installations septiques à effectuer pour 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement 2018-117 les inspections sont aux frais des propriétaires;

CONSIDÉRANT l'offres de la compagnie VC Tech au montant de 495 \$ (avant taxes);

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QUE l'inspection de l'installation septique soit effectuée par la compagnie VT Tech, au montant de 495 \$ (avant taxes), payable par le propriétaire.

ADOTPÉE^{vi}

7.5 Loisirs

2020-06-24

CONSIDÉRANT QUE les équipements en place pour la climatisation et le chauffage de la Salle des Loisirs sont encore fonctionnels;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait renforcer la structure du toit et changer le revêtement;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de lancer un appel d'offres sur invitation aux entrepreneurs de la région, spécialisés en réfection de toitures.

ADOPTÉE^{vii}

7.5.1 Ajout tarif de location Cuisine de la Salle des Loisirs

2020-06-25

CONSIDÉRANT QUE nous recevons des demandes pour la location de la cuisine de la Salle des Loisirs qui est inspectée par le MAPAQ;

CONSIDÉRANT l'article 5 du Règlement 2018-116 sur la tarification de certains services municipaux;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le tarif de 25\$ par jour pour louer la cuisine (lave-vaisselle et frigo) de la Salle des Loisirs soit ajouter à la grille de tarifs du contrat de location.

ADOPTÉE

7.5.2 SAE | Emploi d'été Canada

2020-06-26

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU

D'Autoriser l'agente de développement Nadja Guay à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton l'entente entre la Municipalité et Emplois d'été Canada concernant l'embauche des animatrices pour le Service d'animation estivale 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ^{viii}

7.5.3 Terminal pour camping

Ce point sera traité lors de la séance ajournée au 22 juin 2020, 20h.

8. RÈGLEMENT

8.1 Adoption du règlement no 2020-134

2020-06-27

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, l'eau potable que distribue la Municipalité dépasse la norme maximale de 0.10 mg/l de l'arsenic ;

CONSIDÉRANT QUE le bureau régional du Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques n'a pas émis d'avis de non-consommation de l'eau puisque la municipalité est en recherche de solution pour rendre l'eau potable conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du programme PIQM1.4 dont le protocole d'entente signé le 23 mars 2017 indique un CMA est de 701 264\$ et une subvention au montant de 549 667\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible au programme d'aide PRIMEAU 1.2 au montant de 1 585 736\$ dont le CMA sera de 1 585 736 et la proportion de subvention est de 1 242 936\$;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du projet de règlement ont été mis à la disposition des conseillers et le secrétaire-trésorier int. a mentionné que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt et une dépense de 2 287 000\$ pour des travaux de mises aux normes du traitement de l'eau potable, lors de la séance du conseil tenue le 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller **Marc Bégin**, à une séance ordinaire de ce Conseil tenue le 4 mai 2020 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil décrète et statue comme suit, à savoir :

Article 1

Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de mises aux normes du traitement de l'eau potable pour un montant de deux millions deux cent quatre-vingt-sept dollars (2 287 000 \$), selon les plans et devis datés de février 2020 et ses addendas portant le numéro F-1730447-000 et dont le montant total soumis est deux millions cent neuf mille sept cent quatre-vingt-onze dollars (2 109 791 \$) incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par Johanne Brodeur, ingénieure en date de février 2020 lequel document fait partie intégrante des présentes comme annexe "A".

Article 2

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas deux millions deux cent quatre-vingt-sept mille dollars (2 287 000 \$) pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1.

Article 3

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année :

- a) la subvention PIQM 1.4 du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation et la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, le 23 mars 2017 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante ;
- b) la subvention PRIMEAU 1.2 du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, conformément à la convention à intervenir entre le ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation et la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ;

Article 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 94% des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaires d'un immeuble imposable raccordé au réseau d'aqueduc, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. (Annexe B). Cette valeur est déterminée en divisant 94% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables raccordés au réseau d'aqueduc et/ou d'égout domestique:

Catégorie d'immeubles imposables	Nombre d'unités
a) Immeuble résidentiel (par logement)	1
b) Immeuble industriel, commercial, agricole	2
c) Tout autre immeuble	0.5

Article 5

Pour pourvoir à une part représentant six pour cent (6%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

Article 7

Le Conseil décrète qu'un montant, non supérieur à cinq pour cent (5%) du montant total de la dépense prévue au présent règlement, est destiné à renflouer le fond général de la municipalité de tout ou partie des sommes engagées avant l'adoption du règlement relativement à l'objet de celui-ci: ladite somme étant plus amplement détaillée à un état préparée par Gaétan Perron, secrétaire-trésorier par intérim, en date du 1^{er} juin 2020 lequel est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe "C".

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2020-06-28

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 66 644,23 \$ en référence aux chèques nos 202000288 à 202000343 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 17 491,42 \$.^{ix} Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 26 782,53 \$.

ADOPTÉE

10 . CORRESPONDANCE

2020-06-29

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

11. DIVERS

11.1 Pavage Garneau

2020-06-30

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la compagnie Pavage Garneau;

Il est proposé par *Lee Brazel*

ET RÉSOLU d'autoriser le responsable de la voirie à mandater la compagnie Pavage Garneau à effectuer des travaux de pavage, au coût 187\$ la tonne (avant taxes), selon les besoins.

ADOPTÉE

11.2 Entente incendie avec la municipalité de Chartierville

2020-06-31

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU de rejeter la demande de modification de l'entente proposée à Chartierville et de maintenir l'entente tel que proposée.

ADOPTÉE*

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

L'agente de développement demande au conseil s'il est possible de rendre le nouveau bloc sanitaire fonctionnel.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2020-06-32

Il est proposé par *Perry Bell*

À 22h11h, d'ajourner la présente séance à lundi le 22 juin 2020, 20 heures. Les membres du conseil qui étaient présents sont : Yann Vallières, Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

i	Inscription par internet le 2020-06-11
ii	Chèque envoyé à l'école 2020-06-08
iii	Expédiée au MTQ 12 juin 2020
iv	Justine a commencé le 8 juin 2020
v	Expédiée par courriel 2020-06-15 à Pierre Rouleau Avizo
vi	Expédiée par courriel 2020-06-15 à M. Carrier
vii	Appel d'offres envoyée le 16 juin 2020
viii	Expédiée à l'agente de développement 2020-06-15
ix	Chèques postés le 2020-06-04
x	Expédiée le 2020-06-12 à Chartierville